

LES CARNETS DU TEMPS

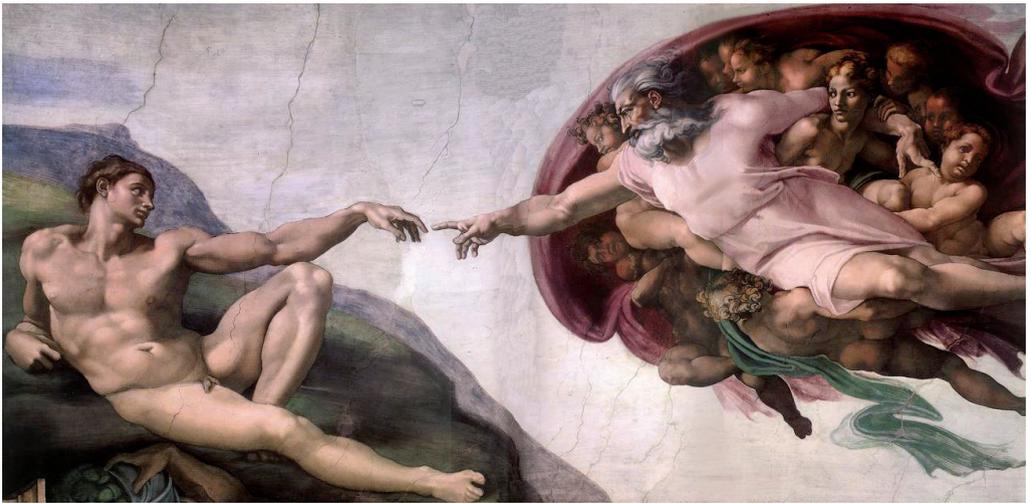
Mensuel d'information culturelle du jeune officier



- ▶ Concept de stratégie de l'OTAN
- ▶ L'opération El Dorado Canyon
- ▶ Soudan : problématique et enjeux



Enseignement militaire supérieur Air



La Création d'Adam, Michel-Ange, 1508. Fresque du plafond de la Chapelle Sixtine, Vatican.

Préface

Des réformes majeures concernant l'organisation de l'État sont engagées. La refonte de l'appareil de défense en est un des éléments, avec la mise en place des bases de défense en particulier. Dans ce contexte, la capacité à s'adapter est une qualité essentielle à tout chef militaire ; qualité qui nécessite ouverture d'esprit, honnêteté intellectuelle et courage des remises en question, mais ne peut s'affirmer que sur la base de solides connaissances.

C'est ce à quoi le Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air) souhaite contribuer au travers des *Carnets du Temps*, en apportant une matière riche et variée visant à affermir la culture générale des capitaines du XXI^e siècle.

Devenus un vrai succès pédagogique, souligné par le CEMAA lui-même, *Les Carnets du Temps* doivent néanmoins évoluer au gré de ces transformations, de manière à demeurer fidèles aux objectifs pédagogiques qui président à leur destinée. C'est la raison pour laquelle de nouvelles rubriques apparaissent pour le cycle 2010-2013 : Espace, Éthique, Sociologie, Stratégie de sécurité.

Inaugurer une rubrique « **Espace** » concrétise l'élargissement naturel du domaine d'action de l'aviateur, l'espace étant en outre un facteur déterminant d'autonomie stratégique. La création d'une rubrique « **Éthique** » ambitionne de révéler les devoirs et vertus propres à chaque état, dont celui de soldat, et de dégager les fins que devrait servir tout engagement. Une rubrique « **Sociologie** », en alternance avec la rubrique « **Philosophie** », doit procurer à l'officier une compréhension raisonnée et approfondie du monde dans lequel il est appelé à vivre et à servir. La rubrique « **Stratégie** » devient « **Stratégie de sécurité** » et a pour objectif, au-delà de la stratégie, d'ouvrir également nos jeunes officiers à la connaissance de travaux conceptuels de ce niveau, en France mais aussi dans l'UE et l'OTAN.

Enfin, il convient de noter qu'un classement thématique des *Carnets du Temps*, rubrique par rubrique, est dorénavant accessible sur les sites Intr@def et Internet, pour faciliter l'accès ciblé à des sujets précis.

Je ne peux que vous inciter à lire régulièrement cette publication, à laquelle le Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA) participe pour une large part, et qui vous aidera à mieux percevoir les réalités de notre monde multipolaire, hétérogène et global. Il faut connaître pour comprendre, prévoir pour être en mesure d'agir et savoir pour pouvoir décider.

Colonel Carlos Martinez,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air



Les Humanistes: Montaigne

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)

Directeur de la publication :
Col Carlos Martinez

Rédacteur en chef :
Cdt Corinne Robillart

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Gaëlle Vigy

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adc Jean-Paul Talimi
Sgc Fanny Boyer

Soutien technique :
Ltt Alexandre Schmitt

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Clc Zita Martins Nunes
Clc Stéphanie Moulinou

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Clc Fabrice Moya

Correspondance :
CEMS Air
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie moderne de l'Est

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Relations internationales - Géopolitique

Soudan : problématique et enjeux 4

Économie

Les fluctuations de l'activité économique : les cycles.....6

Stratégie de sécurité

Concept de stratégie de l'OTAN 8

Sociologie

Économie et société 10

Espace

La sécurité des activités spatiales :
Les principales menaces – 1^{re} partie..... 12

Histoire de l'aéronautique et de l'espace

L'opération *El Dorado Canyon*..... 14

Droit et institutions

La Caisse des dépôts et consignations..... 16

Sciences

Le prix Nobel et la recherche scientifique 18

Histoire

L'édit de Nantes..... 20

Pensée politique

Les régimes politiques..... 22

Éthique

Les devoirs - *Les compétences et les vertus*..... 24

La bibliothèque essentielle

Montaigne : un humaniste 26

Arts

Peinture et Haute Renaissance italienne (1500-1530) .. 28

Au fil de la plume 30

Soudan : problématique et enjeux

Terrain de violents affrontements au Darfour comme dans le Sud, le Soudan, qui constituait jusque-là le plus grand pays d'Afrique en superficie, s'oriente désormais vers la partition. Cela suscite évidemment des inquiétudes dans les autres États africains, face à de potentielles velléités



sécessionnistes à l'intérieur de leurs frontières, ainsi que des interrogations de la part de la communauté internationale quant à la viabilité du nouvel État et à la stabilité de la région. En effet, en janvier, les Sud-Soudanais se sont prononcés par voie référendaire pour la séparation d'avec le Nord⁽¹⁾, conformément à ce que prévoyait l'accord de paix global (CPA)⁽²⁾.

L'accord, signé entre le Nord et le Sud en 2005 face à la pression internationale, impliquait le droit à l'auto-détermination du Sud-Soudan après un référendum tenu en 2011. C'est désormais chose faite. La séparation du Sud sera officiellement proclamée en juillet 2011 et un nouvel État verra le jour. Le Sud-Soudan deviendra, après la proclamation officielle de son indépendance et son admission à l'ONU, le 193^e État membre de celle-ci et le 54^e membre du groupe africain. Le changement est considérable puisque désormais le Nord n'aura plus de droits sur la richesse pétrolière du Sud, où se trouve la majeure partie des gisements pétroliers exploités depuis les années 1970. La région du Darfour dispose elle aussi d'importantes réserves, découvertes en 2005. Néanmoins, malgré l'accord de paix au Darfour signé à Abuja en 2006⁽³⁾, et l'accord de paix global Nord-Sud l'année précédente, les zones pétrolifères sont toujours le théâtre des violences perpétrées par l'armée du gouvernement et les milices à sa solde. En outre, après l'intensification des violences suite à l'échec de l'accord de paix au Darfour de 2006, les combats se sont étendus au Tchad voisin. Selon certains diplomates, l'organisation du référendum au Sud-Soudan a permis au gouvernement central

de détourner l'attention pour mener de nouvelles attaques au Darfour. Le pétrole est ici le nerf de la guerre. Pourtant, initialement, les conflits au Sud-Soudan et au Darfour n'étaient pas liés à la lutte pour la conquête de l'or noir, mais presque exclusivement à des questions ethnico-religieuses. Pour ce qui est du Sud, l'opposition entre un Nord musulman et un Sud animiste et partiellement christianisé est à l'origine de la première guerre civile Nord-Sud (1956-1972), donc avant la découverte du pétrole dans la région par Chevron dans les années 1970, tandis qu'au Darfour le premier conflit intertribal⁽⁴⁾ en 1987, et dans lequel le gouvernement central n'est presque pas impliqué, est bien antérieur à la découverte des réserves pétrolières de la région en 2005. Néanmoins, la « malédiction de l'or noir » est venue s'abattre sur le pays. Le pétrole, découvert dans le Sud dans les années 1970, a joué un rôle clé dans la résurgence de la guerre civile, lorsqu'en 1980 le président Nimeiry a voulu instaurer la *shari'a* (loi islamique) et déplacer les frontières pour contrôler les zones pétrolifères. Il en est de même dans la guerre civile qui touche le Darfour, aggravée par l'enjeu pétrolier. Celui-ci est devenu désormais la cause et le but de la guerre, une majorité des revenus tirés de l'exploitation pétrolière étant investie par le gouvernement central dans des armements servant à réprimer les rébellions. Or, les deux accords de paix de 2005 et 2006 prévoient un partage équilibré des ressources pétrolières, ce qui ne se fait pas sans difficulté. De plus, l'accord de paix global prendra fin le 9 juillet 2011, date de l'indépendance du Sud, après quoi il sera souverain sur son territoire. L'enjeu est donc la préservation de la stabilité politique du nouvel État. Toutefois, sa stabilité dépendra à la fois de sa capacité à régler pacifiquement les différends avec le gouvernement du Nord, du rôle des pays extérieurs comme pacificateurs et non catalyseurs de conflits, du niveau d'identification des populations à cet État et de son attractivité, et enfin du renforcement des échanges économiques et des équilibres communautaires dans la sous-région. Autant de facteurs qui créent des incertitudes...

1. 98,83 % des électeurs se sont prononcés en faveur de la séparation.

2. En anglais : *Comprehensive Peace Agreement* (CPA).

3. L'accord de paix sur le Darfour signé à Abuja en 2006 inclut le partage du pouvoir et des richesses, ainsi que le droit du peuple du Darfour à déterminer par référendum son statut (pour former une région unique ou conserver sa structure actuelle avec trois États régionaux).

4. Le Darfour est divisé entre quatre ethnies principales (Four, Masalit, Zaghava et Arabes).

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les fluctuations de l'activité économique : les cycles

Les théories des cycles visent à expliquer les fluctuations économiques qu'ont connues, et que connaissent encore, les économies capitalistes ou de « marché ». Lorsque ces fluctuations présentent certaines régularités – des périodes d'expansion suivies de périodes de récession –, on parle alors de « cycles » qui se succèdent les uns aux autres. C'est ainsi que Clément Juglar a cru déceler, au XIX^e siècle, des cycles d'une durée de sept à dix ans dans les pays européens en voie d'industrialisation. Plus tard, dans les années vingt, Nicolas Kondratiev (1892-1938)⁽¹⁾ proposa de découper la période 1780-1920 en cycles plus longs d'une cinquantaine d'années.

Les analystes modernes décomposent désormais ces fluctuations selon deux types : les mouvements longs, comme phénomènes inhérents au système capitaliste (tradition marxiste) ou au système technique (analyse néo-schumpetérienne), et les fluctuations courtes, résultat de l'interaction du principe de multiplication keynésien et du principe d'accélération (oscillateur de Samuelson) ou de chocs exogènes (politiques monétaires).

Marx pense que les désordres financiers ne sont que le symptôme des contradictions profondes du système capitaliste. Pour lui, la recherche du profit maximal par chacun a pour conséquence une augmentation des capacités de production (phase de *boom*), ce qui conduit à la surproduction, et donc à la ruine de certains (phase de crise), avant que n'apparaissent de nouvelles occasions d'investissements profitables (phase de reprise puis de *boom*). L'autre explication la plus connue des mouvements longs est due à Schumpeter⁽²⁾ : les phases de hausse des prix et de croissance soutenue de la production sont liées à des « grappes » d'innovations majeures et à leur diffusion. À l'inverse, l'épuisement de leurs effets dynamiques est à l'origine du ralentissement de la croissance et de tendances récessionnistes.

L'oscillateur de Samuelson explique les cycles à partir de problèmes de comportement et de coordination. Il articule une loi psychologique, **l'effet multiplicateur** keynésien (mécanisme où les variations de l'investissement ont une influence plus que proportionnelle sur la demande finale de consommation) avec un principe, **l'effet d'accélération**, pour lequel ce sont

les fluctuations de la demande finale de consommation qui pèsent sur le volume de l'investissement. En revanche, Milton Friedman voit l'origine des cycles dans la manipulation de la masse monétaire par les autorités monétaires. Pour lui, une offre inopportune de monnaie nouvelle entraîne une demande de biens et une activité accrue, mais passagères. Les agents vont, en effet, s'apercevoir plus ou moins rapidement que rien ne justifiait la modification de leurs plans, ce qui les amènera à les réajuster : on retrouve ainsi les deux phases du cycle. L'existence de celui-ci s'explique alors par les actions de l'État, par les erreurs d'interprétation qu'elles induisent chez les agents économiques et par les délais de réaction et d'ajustement dans un sens puis dans l'autre.

Un renouveau de l'analyse des cycles est apparu dans les années soixante-dix. Il a semblé nécessaire, pour obtenir un cycle, d'introduire un élément dynamique comme la propagation d'un choc extérieur. Le système économique constitue une boîte noire qui reçoit des impulsions et les transforme en cycles conjoncturels. Le cycle économique est initialement engagé par des chocs exogènes (**impulsion**), puis se développe avec la **propagation** de ces chocs par le système économique. Les fluctuations sont la conséquence de ces perturbations exogènes au fonctionnement normal de l'économie de marché. Elles résultent d'événements favorables ou défavorables qui surviennent de manière répétée, mais non prévisible. Ces chocs aléatoires heurtent en permanence le système économique, qui réagit en suscitant des cycles conjoncturels sous l'effet de la moyenne ou du cumul de ces perturbations dans le temps. Ces oscillations ne peuvent être ni amorties ni explosives puisqu'elles sont constamment remplacées par de nouveaux mouvements déterminés par les derniers chocs. La liste des chocs potentiels est illimitée. Ces impulsions affectent les conditions de l'offre et/ou de la demande. Le caractère aléatoire des chocs explique qu'il en résulte des cycles de durée et d'amplitude variables comme on le constate à travers les faits stylisés de la période contemporaine.

1. Kondratiev fut assassiné en 1938 après plusieurs années de goulag auquel il avait été condamné pour avoir proposé une autre explication à la crise de 1929 que celle de la sénilité du capitalisme.

2. Joseph Alois Schumpeter (1883-1950), économiste et sociologue autrichien, est l'auteur, entre autres, des *Cycles des affaires* (1939) et *Capitalisme, socialisme et démocratie* (1942).

Sous la haute direction de madame Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France

Concept de stratégie de l'OTAN

Le 5 mars 1946, dans son discours de Fulton, Winston Churchill s'écriait : « *De Stettin dans la Baltique à Trieste dans l'Adriatique, un rideau de fer est tombé sur le continent.* » En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, nonobstant les accords de Yalta, l'URSS instaure un contrôle totalitaire sur les pays d'Europe centrale et orientale qu'elle a libérés du joug nazi, arguant de la nécessité de garantir sa sécurité au-delà de ses frontières. Si cette velléité territoriale constitue une des causes directes des tensions américano-soviétiques de la guerre froide naissante, elle n'en justifie pas moins la nécessité pour les pays d'Europe occidentale de se doter d'un outil politique et militaire susceptible de les protéger d'une invasion soviétique. Ainsi naît l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) avec la signature du traité de Washington le 4 avril 1949, instituant un système de sécurité commune en ce que « *les pays membres conviennent de considérer une attaque armée contre l'un d'eux, en Europe ou en Amérique du Nord, comme une attaque dirigée contre tous* » (article 5 du traité). Cela étant, il restait à **définir la nature et l'objectif immuables de l'OTAN ainsi que ses tâches de sécurité fondamentales au travers d'un document officiel et consensuel : le concept stratégique**. La réflexion stratégique de l'OTAN a évolué principalement autour de trois périodes ou événements :

1 - La guerre froide

Le premier concept stratégique pour la défense de la zone de l'Atlantique nord, consistant essentiellement en une stratégie d'**opérations de grande envergure** pour la défense de leurs territoires, est adopté le 6 janvier 1950. Cependant, l'invasion de la Corée du Sud par les divisions nord-coréennes le 25 juin 1950 fait comprendre à l'Alliance qu'elle doit s'assurer de l'**efficacité de ses structures militaires et de la puissance de ses forces**. Elle formalise le 3 décembre 1952 un deuxième concept en ce sens. Le 23 mai 1957, un troisième concept stratégique, s'appuyant sur une stratégie de **représailles massives incluant pour la première fois la dissuasion nucléaire**, est adopté. Toutefois, ce concept laisse entrevoir une destruction mutuelle assurée en regard du développement des arsenaux nucléaires. Aussi, le 12 décembre 1967, l'OTAN adopte-t-elle un nouveau concept stratégique de **riposte graduée** (défense directe, puis escalade délibérée et enfin ultime riposte nucléaire générale).

2- La dissolution du pacte de Varsovie

La chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'Union soviétique amorcent un environnement stratégique différent appelant un nouveau concept stratégique de l'OTAN. Celui-ci est adopté à Rome le 8 novembre 1991. Le Conseil de coopération nord-atlantique voit le jour en qualité d'organe de **concertation**, par opposition à la confrontation, entre l'OTAN et les anciens pays membres du pacte de Varsovie. En outre, la question de l'amélioration et de **l'élargissement de la sécurité à l'Europe tout entière** devient prépondérante. De plus, le concept stratégique prévoit une **rationalisation** de la structure de commandement et des forces intégrées de l'OTAN, l'accent étant mis sur la **mobilité et la rapidité du déploiement de forces d'intervention** et sur la **réduction de l'usage des forces nucléaires** au niveau minimum suffisant pour la sauvegarde de la paix et de la stabilité. En 1999, l'OTAN se dote d'un sixième concept stratégique dans lequel les Alliés s'engagent à assurer la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région euro-atlantique. Ce concept repose sur une **définition large de la sécurité qui reconnaît les nouveaux risques** apparus depuis la fin de la guerre froide et notamment le terrorisme, les conflits ethniques, les violations des droits de l'homme, l'instabilité politique, la fragilité économique, la propagation des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs.

3- Le 11 septembre 2001

Les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis mettent en évidence les menaces que constituent le terrorisme et les armes de destruction massive, y compris à l'intérieur des frontières de l'Alliance. Pour y adapter les structures et les capacités militaires, elle entreprend d'importantes réformes internes. En parallèle, conformément aux accords du sommet de Strasbourg-Kehl de 2009, un nouveau concept stratégique est adopté au sommet de Lisbonne en novembre 2010. Il définit notamment la doctrine otanienne face aux **nouvelles menaces pesant sur la sécurité et celles qui se profilent**, notamment terroristes, de son expérience en matière de **gestion de crise** (Balkans, Afghanistan), ainsi que de l'intérêt et de l'importance de la **coopération avec les partenaires** du monde entier. Enfin, il appelle de ses vœux l'avènement d'un **monde sans armes nucléaires**.

Économie et société

L'évolution conjointe de l'économie et de la société

L'économie, entendue comme l'activité de production des richesses, mobilise un ensemble de moyens techniques et humains, au sein d'un contexte historique et social.

La société et l'économie sont engagées l'une envers l'autre dans des rapports d'interdépendance : ainsi, le développement de la première est étroitement liée à l'organisation de la seconde. Sans considérer ici qu'il y aurait une subordination d'un des deux domaines sur l'autre, il convient plutôt d'exposer leurs imbrications mutuelles.

Au cours de l'histoire, les conditions de la vie économique et les conditions de la société ont suivi une évolution conjointe ; en effet, la structure de l'une et celle de l'autre ont des caractéristiques partagées.

Pour les sociétés dites « modernes », le fonctionnement de l'économie repose sur des principes spécifiques, en l'occurrence ceux du libre-échange avec les atouts et les inconvénients qui lui reviennent. À l'idée de libéralisme dans l'échange économique, est associée l'expression de la concurrence afin que le marché puisse fonctionner sans entrave. L'objectif de l'économie contemporaine est l'atteinte de l'efficacité par la maximisation des intérêts sous la contrainte des coûts. Cela repose sur une conception de l'acteur économique comme étant un sujet poursuivant ses intérêts, qui choisit librement et rationnellement entre différentes conduites après en avoir calculé les coûts et bénéfices respectifs. Or, cette acception de l'acteur rationnel est développée dans des sociétés à dominante individualiste.

L'analyse de l'économie dans la société

Les modèles de fonctionnement de l'économie considérés comme légitimes, c'est-à-dire acceptés comme efficaces, fluctuent selon les périodes historiques : le protectionnisme est par exemple une mesure reconnue actuellement comme étant caduque en termes de croissance économique.

Pour autant, le modèle dominant contemporain, à savoir le libéralisme économique, n'emporte pas l'unanimité au regard des externalités négatives qu'il présente (persistance de la pauvreté dans les zones géographiques de production à bas coût de produits finis).

Le changement social

L'économie et la société sont, en tant que deux aspects en perpétuelle interaction, des moteurs du changement social. En effet, pour rendre compte

des mutations structurelles, sur le long terme, inhérent aux sociétés étudiées, la variable économique est au cœur des analyses.

Tout d'abord, la question du rapport au travail traduit le mode de production des richesses, selon qu'il est libre ou contraint.

La division du travail est la clé du changement économique et de l'adoption du modèle de société en question. En effet, le passage d'une société à solidarité dite mécanique à une qui soit organique s'accomplit nécessairement par l'évolution de la division du travail. Les sociétés à solidarité mécanique ont une faible différenciation des tâches alors que celles à solidarité organique comportent précisément une différenciation accrue des rôles occupés par les individus dans l'économie. La différenciation est aboutie dans le sens où les fonctions assurées dans la société reviennent à des acteurs sociaux distincts et complémentaires, ce qui favorise leur interdépendance.

Les effets pluriels de l'économie sur le sociétal

Les répercussions de l'économie sur la société sont nombreuses. Ainsi, le versant marchand des échanges établis dans nos sociétés contemporaines s'accompagne d'aspects non réductibles à l'économie comme le juridique, le politique, l'éthique. L'interprétation donnée à l'échange peut le caractériser comme étant une totalité, un fait social mettant en branle l'ensemble de la société dans laquelle il advient.

Un changement social important dans la société peut être interprété comme provenant d'une modification survenue dans l'économie. C'est notamment le cas dans l'explication de l'émergence du capitalisme par la sociologie : l'existence d'un lien historique entre une variable précisément économique, la recherche légitime du gain, et une variable sociale, en l'occurrence religieuse, celle du protestantisme, aurait favorisé son essor. Le développement de la rationalisation dans la société capitaliste est le résultat d'une corrélation de facteurs sociaux pluriels qui ensemble, favoriseraient la pérennité de ce mode de production moderne.

De même, la mondialisation de l'économie suscite des échanges entre les cultures, pouvant aboutir à une homogénéisation des biens culturels. Cette question de l'ouverture économique et sociale comporte de vastes répercussions dont l'évaluation consiste fréquemment en des prédictions quant à l'évolution de ce phénomène. En effet, certains considèrent que l'ouverture aux échanges aboutirait à l'émergence d'une ère culturelle et économique unique alors que d'autres y verraient plutôt l'entretien d'une dualité entre la culture occidentale et la culture orientale.

La sécurité des activités spatiales : Les principales menaces – 1^{re} partie

La prolifération des débris spatiaux

Les activités spatiales (lancements, satellites inopérants en fin de vie, explosions de réservoirs ou de batteries, etc.) engendrent une prolifération en orbite d'objets de toutes tailles, qui entraîne inexorablement, si elle n'est pas maîtrisée, un risque croissant de collisions avec des engins spatiaux actifs, satellites automatiques ou véhicules habités, pouvant entraîner leur destruction. Le nombre de ces débris de toutes tailles, qui se chiffre en dizaines de millions, augmente chaque année. Actuellement près de 13 000 objets d'une taille supérieure à 10 cm sont identifiés et suivis par le réseau de surveillance spatiale des États-Unis (*Space Surveillance Network, SSN*, de l'*US Air Force*), qui fournit régulièrement des informations sur leurs orbites, informations d'ailleurs incomplètes et de précision parfois insuffisante.

L'événement récent le plus frappant dans ce domaine a été la destruction par la Chine le 11 janvier 2007 au moyen d'un véhicule tueur, lancé à bord d'un missile balistique, d'un de ses satellites météorologiques en fin de vie, situé sur une orbite quasi polaire à une altitude de 850 km. Près de 2 500 débris supplémentaires de taille supérieure à 10 cm et à longue durée de vie ont été catalogués et font l'objet d'un suivi attentif depuis cette date.

La destruction volontaire par les États-Unis de l'un de leurs satellites de reconnaissance (*USA 193*) le 20 février 2008 n'a pas présenté le même caractère de gravité, car l'altitude du satellite (250 km) était beaucoup plus basse, ce qui a conduit les débris ainsi créés à rentrer dans l'atmosphère en quelques semaines.

Plus récemment, le 10 février 2009, la collision accidentelle entre le satellite commercial de télécommunications américain *Iridium 33* et un vieux satellite russe (*Cosmos 2251*), collision qui a produit environ 2 000 débris supplémentaires, a mis en évidence que le risque accru de collision dû à cette prolifération de débris spatiaux était bien réel.

Une augmentation de débris encore beaucoup plus grave et irréversible, susceptible d'interdire rapidement toute utilisation de l'espace proche de la Terre, résulterait de la destruction de satellites en orbite, à des fins militaires ou simplement à titre d'expérimentation, par l'impact direct sur un satellite cible d'un véhicule tueur lancé depuis le sol ou pré-positionné en orbite. Elle

pourrait également être le fait de satellites tueurs équipés de charges explosives téléguidés à proximité immédiate du satellite cible.

De telles destructions engendreraient la création d'un très grand nombre de débris spatiaux susceptibles de demeurer très longtemps en orbite, dès lors que l'interception a lieu à une altitude suffisante, de l'ordre 400 km. Ces débris représenteraient alors pour les activités spatiales un danger d'autant plus grand que les orbites utiles sont peu nombreuses et que le phénomène risquerait de devenir divergent⁽¹⁾.

La technique d'interception en orbite par impact direct d'un véhicule lancé depuis le sol par un missile balistique est d'ores et déjà maîtrisée par les États-Unis, la Russie et la Chine. Elle est à la portée des autres grandes puissances spatiales, Europe (en pratique : la France), Japon et Inde.

Les actions à distance de destruction ou de neutralisation

L'utilisation de faisceaux électromagnétiques ou laser de grande puissance pour la destruction ou la neutralisation de satellites ennemis en orbite basse peut être envisagée par des États, soit en cas de conflit déclaré, soit pour interdire l'observation de leur territoire en toute circonstance.

Les États-Unis ont développé dans le cadre du programme « *Ballistic Missile Defense* » des radars et des lasers de puissance au sol et embarqués qui constituent une base technique solide pour le développement de telles armes. Toute puissance disposant d'un niveau technique raisonnable est susceptible d'acquérir assez rapidement une certaine capacité dans ce domaine. La mise en œuvre de tels moyens est bien entendu grandement facilitée par la connaissance préalable de l'orbite des satellites, qui permet de viser la cible avec une précision suffisante.

Des lasers de puissance plus modeste peuvent être utilisés pour aveugler des satellites d'observation pendant le survol d'un territoire, interdisant la prise d'images pendant ce survol, sans entraîner nécessairement la mise hors service permanente du satellite.

Le recours à des satellites porteurs d'émetteurs électromagnétiques ou laser de faible puissance et capables de s'approcher des satellites cibles et de les neutraliser peut aussi être envisagé à terme par des puissances spatiales majeures.

1. La croissance du nombre de débris dangereux entraîne l'augmentation des collisions qui, à son tour, conduit à la croissance du nombre des débris.

L'opération *El Dorado Canyon*

Le bombardement de la Libye par l'aviation américaine le 15 avril 1986 est l'exemple type d'une opération de coercition aérienne. Elle constitue l'acmé d'une crise diplomatique qui prend naissance après l'arrivée du colonel Kadhafi au pouvoir en 1969 et dont les principales étapes sont la nationalisation des compagnies pétrolières étrangères travaillant en Libye en 1970, l'extension unilatérale par la Libye de la limite de ses eaux territoriales dans le golfe de Syrte en 1973 et l'inscription par les États-Unis de la Libye comme État soutenant le terrorisme en 1979.

Au début des années 1980, la crise diplomatique tourne à l'affrontement militaire. Les États-Unis défendent militairement la liberté de navigation dans les eaux internationales tandis que la Libye utilise le terrorisme pour affaiblir les intérêts américains. L'opération *Prairie Fire*, en mars 1986, conduit l'*US Navy* manœuvrant dans le golfe de Syrte à détruire trois navires libyens et à attaquer un site de missiles *SA-5* à Syrte. Quelques jours plus tard, le 5 avril 1986, l'explosion d'une bombe dans une discothèque de Berlin tue trois personnes et en blesse 279 autres. L'implication de la Libye dans cet attentat constitue le facteur déclencheur immédiat de l'opération *El Dorado Canyon*.

Le commandement de l'opération est donné à l'amiral Frank Kelso commandant la VI^e flotte. Cinq objectifs en rapport avec les activités terroristes de l'État libyen sont définis : deux à Benghazi (un camp d'entraînement et un aéroport militaire) et trois à Tripoli (une base navale, un aéroport militaire et un ensemble de bâtiments abritant le commandement des renseignements libyens mais aussi une des résidences de Kadhafi). Pour le bombardement des objectifs ponctuels à Tripoli, il est décidé de faire appel aux *F-111F* de l'*Air Force* stationnés en Grande-Bretagne qui disposent d'une caméra infrarouge et d'un désignateur laser les rendant capables d'effectuer la mission avec précision. Mais ce recours à des avions basés à plusieurs milliers de kilomètres de l'objectif et la nécessité de mener des raids simultanés pour ménager l'effet de surprise compliquent sensiblement l'opération. La difficulté s'accroît encore lorsque la France et l'Espagne refusent d'accorder



Un bombardier stratégique *F-111F* de la 48th Tactical Fighter Wing décolle pour prendre part au bombardement de la Libye.

le droit de survol de leur territoire aux avions américains, ce qui implique le contournement de la péninsule ibérique et le passage en Méditerranée par le détroit de Gibraltar. Pour corriger en partie des difficultés de coordination, il est décidé de séparer les avions en flux distincts. La *Navy*, qui dispose des porte-avions *Coral Sea* et *America*, prend en charge l'ensemble de la couverture aérienne de l'opération avec des *F-14 Tomcat*, la suppression des défenses antiaériennes ennemies de Tripoli et de Benghazi avec des *A-7E Corsair* et des *F/A-18* armés de missiles anti-radar et assure la mission de bombardement des deux objectifs de Benghazi avec quinze *A-6E Intruder* et sa protection électronique avec des *EA-6B Prowler*. L'*Air Force* fournit dix-huit *F-111* dont la moitié avec des *GBU-10* pour la mission de bombardement des trois objectifs de Tripoli et des *EF-111 Raven* pour la protection électronique rapprochée du raid.



F-111 libyen cible d'un bombardement par des avions américains lors de l'opération *El Dorado Canyon* le 14 avril 1986.

DR

La mission est déclenchée le 14 avril à 17h30 avec le décollage des *F-111* de la base de Lakenheath. Les catapultages du *Coral Sea* et de l'*America* débutent sept heures plus tard. Les deux raids franchissent simultanément la côte libyenne à 0 h 01 le 15 avril. En tout, le raid implique cent dix-neuf avions de la *Navy* et de l'*Air Force*, sans compter la vingtaine de navires du groupe aéronaval. La reconnaissance menée dès le jour même par des *SR-71* montre que tous les objectifs ont été atteints. Mais un *F-111* a été abattu et son équipage porté disparu. Une analyse plus détaillée des raids montre que seuls onze des dix-huit des *F-111* et douze des quinze *A-6E* ont touché leur objectif. Les autres ont pour la plupart annulé leur tir compte tenu des règles d'engagement très restrictives qui avaient été énoncées pour éviter les dommages collatéraux.

Les résultats du raid sont encore aujourd'hui discutés. Pour certains, c'est à partir de cette date que Kadhafi, qui fut peut-être blessé et dont une fille fut tuée dans le bombardement, commença à réduire son soutien au terrorisme, mais d'autres soulignent son implication dans les attentats de Lockerbie et du *DC-10* d'*UTA* en 1988 et 1989. Pour l'*USAF*, *El Dorado Canyon* reste le plus long raid du *Tactical Air Command*. Les difficultés de la mission de nuit, en environnement urbain, dans un contexte de très forte menace sol-air et sans doute ses résultats mitigés, conduisent l'*Air Force* à développer les missiles de croisière conventionnels lancés par avion (CALCM) qui seront ensuite employés dès les premières heures de la guerre du Golfe en janvier 1991.

La Caisse des dépôts et consignations

Créée par la loi du 28 avril 1816, « *la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités territoriales et peut exercer des activités concurrentielles* » (Code monétaire et financier). Celle-ci répond à deux principes : **indépendance de la commission de surveillance et autonomie du directeur général.**

Le groupe CDC est constitué de l'établissement public Caisse des dépôts (activités fonctionnelles) et de ses filiales (activités opérationnelles). Elle est sous la surveillance du Parlement et son directeur général est nommé par le président de la République pour un mandat de cinq ans.

La CDC finance elle-même l'ensemble de ses activités, sans aucune contribution. Elle gère d'importants fonds privés (262 milliards d'euros en 2007) et assure une puissante solidité financière. À ce titre, elle est dotée de la meilleure notation possible, accordée par les agences de notation. Son domaine d'activité, très étendu, a été redéfini par la loi de modernisation de l'économie 2008.

D'une part, elle mène des activités d'**investissement financiers à long terme**, dites « concurrentielles », dans un rôle d'investisseur institutionnel – activité financière unique en France – souvent comme actionnaire minoritaire aux côtés d'investisseurs privés (Eiffage, Danone). Il s'agit de placements (actions, immobilier, capital investissement, infrastructures) permettant de financer sa deuxième activité : les **missions d'intérêt général**, qui ont pour but d'apporter des solutions aux besoins collectifs. Effectuées à prix coûtant et grâce à des mandats publics, elle n'en tire aucun bénéfice (seuls ses frais de gestion lui sont remboursés). Elle agit dans les domaines de la gestion sécuritaire de fonds privés en centralisant par exemple, l'épargne populaire pour la redistribuer aux organismes de logements sociaux et aux collectivités locales sous la forme de prêts à long terme (6,5 milliards d'euros en 2007). Elle finance aussi des projets immobiliers (construction de 90 000 logements par an depuis 2010), de transports, comme les lignes TGV ou même de loisirs (villages de vacances, domaines skiables). Elle gère aussi plus de 48 régimes et institutions de retraite. Enfin, elle contribue au développement économique



du pays, dans des domaines tels que l'emploi, la politique de la ville, la lutte contre l'exclusion bancaire et financière, la création d'entreprises, la modernisation des universités ou le développement durable.

Elle exerce aussi une activité de **consignation**. Elle garantit **un service de protection des droits des personnes**

physiques et morales en préservant des sommes et des valeurs. Il existe quatre grandes catégories de consignation :

- **les consignations de fonds de tiers** : sommes ou valeurs confiées par des professions ou des institutions manipulant des fonds de tiers et qui veulent dégager leur responsabilité envers leur propriétaire ;
- **les consignations de fonds en déshérence** : sommes ou valeurs non réclamées, détenues par des institutions publiques ou privées et dans l'attente de restitution à leur bénéficiaire (ou de versement à l'État) ;
- **les consignations de sommes litigieuses** : sommes ou valeurs sur lesquelles des intérêts contradictoires se manifestent. La Caisse remettra les fonds par voie judiciaire à ou à l'(aux) ayant(s) droit(s) ;
- **les consignations « garanties »** : sommes ou valeurs déposées en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, ou de décisions de justice et visant notamment à garantir la solvabilité d'un professionnel.

Avec la crise, l'activité de la CDC s'est élargie. Elle s'est notamment vu confier la gestion d'un Fonds stratégique d'investissement, destiné à financer les « projets industriels novateurs » et à doter la France de son propre « fonds souverain ». Elle a également mis à disposition des liquidités pour les collectivités locales.

Par l'intermédiaire de la CDC, l'État peut être présent à long terme dans un certain nombre d'activités financières. De plus, elle est un des principaux contributeurs au budget étatique : après impôts, elle lui reverse un tiers de ses bénéfices (un autre tiers va aux investissements d'intérêt général et le dernier tiers à l'accroissement de ses fonds propres). Certains considèrent donc que la CDC est le « bras armé » de l'État.

Sous la haute direction de monsieur Patrick-Louis Hubert, magistrat consulaire - juge au tribunal de commerce de Paris

Le prix Nobel et la recherche scientifique

Chaque année, depuis 1901 le prix Nobel récompense des travaux scientifiques ayant apporté le plus grand bénéfice à l'humanité. Cette reconnaissance internationale marque souvent pour les scientifiques l'aboutissement d'une carrière consacrée à une recherche spécifique. Toutefois, ce prix met aussi en évidence l'efficacité des politiques de recherches.

Pour répondre aux différents besoins des grandes administrations, des États, des entreprises ou du monde universitaire, le système de recherche s'est constitué selon un modèle qui lui est propre mais qui se veut l'héritier d'une longue tradition historique.

Le modèle français

En France, au début du xx^e siècle, les recherches sont menées par des scientifiques qui travaillent dans des laboratoires universitaires. Le mode empirique, l'intuition et la passion sont les moteurs de ces entreprises qui bénéficient d'aides financières de l'État. Mais, après la première guerre mondiale, les gouvernements prennent conscience de l'importance de coordonner l'activité scientifique. En effet, pendant la guerre des promotions entières de scientifiques sont mobilisées et périssent dans les tranchées, privant ainsi la France de ses meilleurs chercheurs. En 1939, sous l'impulsion de Jean Zay et d'Irène Joliot-Curie, est créé le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) afin de *coordonner l'activité des laboratoires en vue de tirer un rendement plus élevé de la recherche scientifique*. Le CNRS est un établissement public qui finance 1 170 laboratoires ou des projets de recherche spécifiques. Il compte 7 prix Nobel, dont le physicien Georges Charpak et le virologue Luc Montagnier. Au-delà du CNRS, la recherche française s'est vue récompensée par 31 Nobel et 13 médailles Fields⁽¹⁾.

Le modèle anglo-saxon

L'université de Cambridge en Angleterre qui est fondée en 1209, regroupe 31 *colleges* qui choisissent indépendamment leurs professeurs et leurs étudiants. Après avoir réussi de rudes examens d'entrée, les élèves peuvent recevoir un enseignement en sciences humaines, biologie, médecine, physique, technologie et sciences sociales. Tout au long de leur parcours universitaire, ils seront soumis à l'évaluation de leurs pairs. La recherche scientifique est valorisée avec des entreprises de haute technicité qui sont regroupées au sein de la *Silicon Fen*.

Fondé en 1861 par William Baron Rogers, le Massachusetts Institute of Technology (MIT) est une université américaine privée. La recherche est un élément fondamental au MIT, puisqu'elle est obligatoire pour valider une thèse de doctorat. La recherche est subventionnée par l'État fédéral (département de la Défense ou de l'Énergie) mais aussi par des sociétés privées.

Ces deux universités cumulent à elles deux 153 prix Nobel.

Une géniale intuition

Mais ces brillantes institutions scientifiques ne sont rien sans la géniale intuition d'un chercheur et la passion qui l'anime. Ainsi, le physicien Albert Einstein, prix Nobel en 1921, développe sa théorie de la relativité en autodidacte, puisque de 1900 à 1902 il échoue à intégrer le monde universitaire étant, comme il l'affirme lui-même, « *incapable de suivre les cours, de prendre des notes et de les travailler de façon scolaire* ».

Le chimiste allemand Wilhelm Ostwald, rencontrant Marie Curie qui travaille sur la radioactivité, s'exclame en visitant son laboratoire : « *Ce laboratoire tenait à la fois de l'étable et du hangar à pommes de terre.* » En effet, Marie Curie, brillante physicienne, poursuit ses recherches dans un petit local afin d'extraire des particules de radium depuis des tonnes de minerai. Malgré ces conditions sommaires de recherche, elle recevra par deux fois le prix Nobel, en 1903 et 1911.

Ces deux exemples de réussites personnelles restent toutefois marginaux dans le monde de la recherche moderne. De nos jours, pour mener à bien leurs études de plus en plus complexes, les scientifiques se font épauler par une équipe. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des prix Nobel revienne aux membres des prestigieuses universités anglo-saxonnes. Toutefois, l'Allemagne compte à son actif 68 prix Nobel et la recherche russe est en pointe dans la recherche sur l'électronique quantique. Enfin, les pays comme la Chine et l'Inde développent des politiques de recherches qui devraient porter leurs fruits dans les décennies à venir.

Il y a maintenant plus de cent ans que les prix Nobel sont distribués, mais depuis cette date la recherche s'est diversifiée et de nouvelles disciplines ont vu le jour, comme la biologie moléculaire, la génétique ou les sciences du climat, qui ne peuvent concourir pour le prix.

1. Médaille qui récompense les travaux en mathématique de jeunes chercheurs. La France se classe deuxième nation derrière les États-Unis.

Sous la haute direction de monsieur le doyen Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

L'édit de Nantes

Après quarante ans de guerres civiles dont 36 de lutte armée – 600 000 morts au cours des batailles, sièges et massacres, dont celui de la Saint-Barthélemy en 1572 – opposant la Ligue (catholique), à l'Union (protestante), et plusieurs tentatives de conciliation, le roi Henri IV promulgue en 1598 un nouvel édit de tolérance et de pacification qui est appliqué à tout le royaume.

Signature de l'édit de Nantes (1598)

Henri IV, qui s'est converti au catholicisme en juillet 1593, se fait sacrer à Chartres en 1594. Après des décennies de combats et de massacres, les contemporains sont las de la guerre civile et, dans les deux camps, des hommes cherchent des solutions pour que catholiques et protestants coexistent le plus pacifiquement possible, et ce d'autant plus que Henri IV, engagé dans une guerre avec l'Espagne, est contraint de négocier une paix à l'intérieur du royaume avant de faire la guerre à l'extérieur. Après de longues négociations, l'édit est signé à Nantes, le 13 avril 1598.



Henri IV.

DR

Même s'il se présente comme une œuvre de circonstance mal construite, cet édit constitue un acte de souveraineté fort pour le roi puisque l'édit se veut « *perpétuel et irrévocable* ». De manière formelle, il se compose principalement d'un ensemble de quatre textes : l'édit général avec 92 articles (signé le 30 avril 1598), 56 articles secrets et particuliers (30 avril et 2 mai 1598), un brevet des pasteurs (3 avril 1598) et un brevet des garnisons (30 avril 1598).

Cet édit est destiné à ramener la paix civile, sous couvert de tolérance religieuse. Il vise à « *l'établissement d'une bonne paix et tranquille repos* » et précise que les sujets de la « *religion prétendue réformée* » doivent bénéficier de garanties pour « *l'exercice de leur religion, la liberté de leur conscience et la sûreté de leurs personnes et de leurs fortunes* ». Néanmoins, cet édit a aussi pour but de servir le projet monarchique d'unité religieuse : « *l'établissement d'une bonne paix* » doit en effet permettre aux protestants de revenir à la « *vraie religion* », « *la religion catholique, apostolique et romaine* ».

Concrètement, l'édit de Nantes accorde six « libertés » aux réformés : la liberté de conscience et de culte, mais dans certaines villes seulement – il est interdit à Paris, obligeant ainsi les protestants parisiens à se rendre tous les

dimanches à Charenton –, l'admission des protestants à toutes les dignités et charges publiques, des garanties judiciaires, le droit d'ouvrir des écoles, des collèges et quatre académies, la possibilité de tenir des synodes, des garanties militaires avec le droit de tenir garnison pendant huit ans dans 150 places de sûreté qui forment peu à peu des « États dans l'État », comme La Rochelle.

En réalité, cet édit reprend pour l'essentiel les dispositions contenues dans les édits antérieurs. Et, s'il n'est pas aussi favorable aux protestants que certains de ces textes, il a l'avantage de contenter les deux camps et d'être appliqué : pour la première fois en Europe, la coexistence de protestants et de catholiques dans un même État est officialisée.

Cet édit fait du protestantisme français « *un corps civilement privilégié* », mais « *religieusement défavorisé* » parce que toute possibilité de prosélytisme disparaît : la situation de la religion réformée est donc figée. L'accueil de l'édit est par ailleurs très réservé dans les deux camps, et les parlements traînent les pieds pour enregistrer l'édit : celui de Paris tergiverse pendant dix mois, d'autres parlements pendant plus de deux ans et celui de Rouen ratifie le texte seulement en 1609 !

Révocation et édit de Fontainebleau (1685)

L'édit de Nantes contient de nombreuses ambiguïtés et contradictions qui provoquent par la suite une interprétation minimale chez les catholiques et maximale chez les protestants. Et, avec le temps, l'édit de Nantes est appliqué de façon de plus en plus restrictive. En 1680, les soldats de Louis XIV (petit-fils d'Henri IV), commencent à répandre la terreur pour obtenir des conversions forcées : ce sont les « dragonnades ». Le 17 octobre 1685, le roi signe à Fontainebleau l'édit de révocation de l'édit de Nantes. Louis XIV estime que la plupart des protestants sont devenus catholiques et donc que l'édit de Nantes n'a plus lieu d'être. De plus, il souhaite vivement unifier le pouvoir et la religion, ainsi que le royaume et ses sujets, et faire triompher le catholicisme en Europe. La révocation amène nombre de protestants à émigrer ou à se convertir, mais quelques-uns restent en France et forment des foyers de résistance qui sont immédiatement réprimés par les soldats du roi de France, notamment lors de l'épisode de la guerre des Camisards en 1702.

Malgré tout, l'édit de Nantes marque le point de départ, pour la France, de la reconnaissance de la liberté de conscience, et un premier pas vers la conquête des libertés publiques et individuelles.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

Les régimes politiques

Un régime politique est défini par l'accentuation d'un des trois modes du pouvoir. La définition circonscrit trois régimes fondamentaux. L'autocratie se fonde sur la puissance, la hiérocration sur l'autorité et la démocratie sur la direction.

Le concept de « régime politique » désigne le mode dominant des relations de pouvoir entre les membres d'une politique. Une **typologie**, fondée à la fois en raison et dans la matière historique, retient trois régimes fondamentaux. Chacun réserve des points de variation, qui les distribuent en régimes plus particuliers.

Le **régime autocratique** privilégie la **puissance**. Il est fondé sur la conquête du pouvoir par des moyens violents ou rusés et sur son exercice par les mêmes moyens. La pacification est atteinte par l'étouffement des conflits. La loi est une expression des desseins arbitraires des puissants et la justice celle de leurs caprices. La distinction du public et du privé est abolie. La paix extérieure est recherchée par l'anéantissement et la conquête des autres politiques ou par une fermeture complète sur l'extérieur. L'autocratie se maintient au pouvoir tant qu'elle suit deux maximes fondamentales. L'une conseille d'imposer au peuple une atomisation telle que ses coûts de coalition deviennent prohibitifs et que chacun soit acculé au choix entre obéir dans la peur ou se révolter en martyr. L'autre impose de contrôler l'appareil du pouvoir, en le divisant en factions rivales et par des rotations et des purges arbitraires. Le régime admet trois variantes. Dans la **tyrannie**, un individu se sert du pouvoir, pour satisfaire ses passions, dont la plus courante est celle du pouvoir ou ambition. Dans le **régime autoritaire**, une minorité – généralement l'armée – s'empare du pouvoir par un coup de force et en conserve le monopole, sans prétendre abolir l'autonomie du privé. Dans l'**idéocratie**, une minorité porteuse d'une utopie s'empare du pouvoir et recourt à la terreur, pour forcer la réalité à se plier aux indications de l'utopie.

Le **régime hiérocrationnel** souligne l'**autorité**. Les détenteurs du pouvoir se présentent comme des vicaires d'un principe supérieur. Dans les faits, l'accession au pouvoir du fondateur de la dynastie résulte généralement de

sa conquête par les armes. Mais sa victoire est rétrospectivement assimilée à un jugement divin en sa faveur. Le statut de vicaire s'exprime dans un double contrat. Un premier contrat le lie au principe supérieur. Celui-ci est tenu pour le détenteur authentique du pouvoir, qu'il délègue à son vicaire, à charge pour celui-ci d'entretenir le culte du principe et d'assurer le bien commun. Un second contrat lie le souverain légitimé à ses sujets. Les uns acceptent de ne pas se révolter et de contribuer aux coûts de la gestion du pouvoir, à condition que la prospérité, la justice et la paix soient assurées à leur satisfaction. L'autre s'engage à gérer au mieux la politique, à l'intérieur et à l'extérieur, en échange de l'obéissance et du consentement à l'impôt. Le régime connaît deux variantes. La plus courante, dans les royaumes et les empires, est une **hiérocraie absolue**, où l'appareil du pouvoir a le monopole de toutes les positions de pouvoir, de prestige et de richesse. Dans la **hiérocraie tempérée**, des positions extérieures au pouvoir sont occupées par des lignages tribaux ou aristocratiques, qui servent de contre-pouvoirs au pouvoir et lui imposent un contrôle effectif.

Le **régime démocratique** se fonde sur la **direction**. Toute position de pouvoir, qu'elle soit publique ou privée, n'est légitime que si elle a été déléguée à des compétents supposés par les obéissants. Les délégations sont strictement temporaires, circonscrites et réversibles, pour prévenir toute corruption hiérocraie ou autocratique. Dans la sphère publique, le pouvoir est exercé au service du bien commun par des responsables politiques, que les citoyens ont choisis à cette fin. Dans le privé, chacun vaque à ses affaires sous sa propre responsabilité et rencontre les autres acteurs sur des espaces soustraits à la violence. Le public comme le privé sont soumis à la loi et au droit. Le régime connaît trois variantes principales, selon la définition des délégants aux positions politiques. Dans le **régime aristocratique**, les délégants sont les bien-nés, des lignages occupant des positions de pouvoir, de prestige et de richesse indépendantes du pouvoir politique. Le **régime oligarchique** confie le soin de choisir les dirigeants aux riches, désignés par la détention de patrimoines ou de revenus d'un montant défini. Dans le **régime démocratique**, pris au sens précis, tous les membres de la politique ou **citoyens** participent aux délégations de pouvoir. Est citoyen tout individu coopté par les citoyens d'une politique, à la naissance ou par naturalisation.

Les devoirs -

Les compétences et les vertus

Des compétences et des vertus sont indispensables pour l'exécution des devoirs d'état. Les compétences sont des savoirs et des savoir-faire développés au service des fins. Les vertus sont des dispositions permanentes acquises, qui inclinent au bien et doivent contenir la faillibilité.

Pour remplir leurs états et accomplir leurs devoirs, les acteurs doivent disposer tant de compétences que de vertus. Les *compétences* n'intéressent l'éthique que sur un point, alors que les vertus sont au cœur du dispositif éthique. Les compétences désignent les savoirs et les savoir-faire exigés par toute entreprise humaine. Elles résultent de dispositions naturelles, appliquées à des expressions culturelles, développées par des apprentissages et perfectionnées par des expériences. Ce dispositif vaut pour toutes les compétences, depuis la plus modeste et la plus naturelle comme la marche sur deux jambes, jusqu'à la plus complexe et la plus subtile, comme la production d'une théorie scientifique inédite. Les compétences n'ont rien d'éthique par elles-mêmes, qu'il s'agisse de donner un coup de marteau, de piloter un avion de chasse ou de démontrer une conjecture mathématique.

L'éthique n'intervient que sur un point, décisif il est vrai. Elle fait obligation à chaque acteur d'acquérir les compétences correspondant le mieux à ses dotations naturelles, d'en faire l'acquisition jusqu'au niveau le plus élevé possible, de les mettre en œuvre avec la plus grande efficacité, de ne jamais cesser de les entretenir et de toujours s'efforcer de les améliorer encore. En un mot, elle enjoint à chacun de « faire de *son* mieux ». Cette injonction est un devoir général, applicable à tous, car elle est incluse dans la nature des fins : en tant que solutions de problèmes de survie et de destination, elles doivent être portées à leur point de perfection le plus haut par l'entremise des contributions optimales de chaque être humain.

La définition classique de la *vertu* en fait une disposition permanente acquise, qui incline toute action au bien. L'analyse de l'éthique des devoirs d'état permet de saisir la justesse de la définition et explique pourquoi la vertu est indispensable à la réussite de l'espèce. Ce n'est pas parce que Dieu, les dieux,

les ancêtres, le Dharma, le Ciel... le veulent, mais parce que la rationalité au service de la liberté et de la finalité l'impose. Que toute action humaine doive viser le bien, est inclus dans les définitions du bien comme fin particulière et système ordonné des fins et de la fin comme solution d'un problème posé à l'espèce par sa liberté. Or, celle-ci prévient, par ailleurs, que les représentants de l'espèce naissent ainsi conformés naturellement, qu'ils poursuivent spontanément les fins à l'aide des compétences les plus appropriées. La liberté implique la capacité des contraires et fait courir le risque de l'incompétence et de la propension à négliger les fins. La capacité est exploitée par la faillibilité humaine, qui a d'innombrables occasions de se manifester et trouve toujours des justifications à le faire. En effet, la poursuite des fins exige des efforts toujours renouvelés et ne réussit que si la plupart y concourent. Ces deux contraintes suffisent à paralyser l'agir, par la perspective des efforts à déployer et par la comparaison avec ceux d'autrui.

La vertu est une disposition permanente, parce que la finalité et la rationalité exigent des efforts perpétuellement renouvelés, si la faillibilité doit être contenue dans des bornes compatibles avec la survie. Elle est acquise, car la liberté interdit qu'elle soit inscrite dans l'équipement génétique de l'espèce. « Disposition » a, en français, deux sens. D'un côté, le mot désigne un arrangement d'éléments approprié à la finalité d'un ensemble. Il s'agit ici du dispositif humain, fait de sensibilité, d'intelligence et de volonté, qui doit être ainsi disposé qu'il puisse contribuer aux fins. De l'autre, il connote la disponibilité du dispositif à se mobiliser au service de ce en vue de quoi il a été disposé.

Le courage du soldat résulte du contrôle exercé par la volonté sur la sensibilité, naturellement disposée à suivre les indications de la peur : le courageux a peur, sans céder à la panique, car il a acquis la disposition à faire son devoir de soldat au risque de sa vie. La prudence du chercheur le prévient de conclure trop vite une recherche, malgré toutes les bonnes raisons qu'il peut avoir de le faire. Chaque devoir de chaque état exige une ou des dispositions permanentes acquises, pour être exécuté. Somme toute, il n'y a qu'une seule vertu, qui serait la disposition à soutenir la finalité humaine, et une infinité d'applications vertueuses selon les ordres et les occasions. Une position intermédiaire retient quelques « vertus cardinales ».

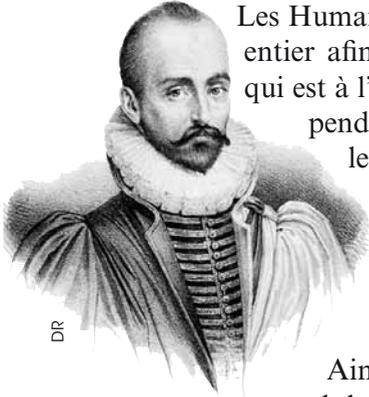
Montaigne : un humaniste

Au **xvi^e siècle**, les artistes enrichissent leur *humanitas* (culture) des enseignements de l'école gréco-latine et revendiquent un idéal de sagesse et un art de vivre inséparables de toute culture qui se veut désormais universelle. **Michel Eyquem, seigneur de Montaigne**, qui entreprend de rédiger les *Essais*, est le témoin privilégié du foisonnement de la pensée qui traverse cette période.

Les Humanistes

En 1492, Christophe Colomb ouvre une nouvelle ère de découvertes et de voyages extraordinaires. L'Europe qui renaît s'éveille au contact de ce nouveau monde. L'imprimerie de Gutenberg diffuse les textes antiques qui sont traduits par un patient et minutieux travail d'érudits. Désormais, les écrits de Virgile, d'Ovide ou de Platon sont accessibles à tous et vont nourrir l'esprit des contemporains. Les écrivains, tels des cuisiniers avec de nouvelles épices, mélangent et associent ces nouveaux ingrédients pour bousculer, enrichir et émerveiller leur lecteur.

Mais la relecture des philosophes grecs, comme Platon ou Socrate, va mettre à mal les principes du Moyen Âge. La soumission indiscutable de l'Homme à l'ordre établi est remise en cause. Dans *Gargantua*, **Rabelais** (? – 1553) brosse un sombre tableau de cette époque révolue où régnaient, selon lui, la paresse et la vulgarité. Il raille l'éducation prodiguée dans les grandes universités européennes, qu'il juge sclérosée et rustre. Il invite aussi le lecteur à plus de liberté : *Fais ce que tu voudras. Car les gens libres bien nés et bien inscrits ont par nature un instinct qui toujours les pousse à faits vertueux*. Cette critique acerbe est reprise par **Érasme** (1467 – 1536) qui ne trouve de salut que dans la littérature antique et la Bible, dont il prône une lecture directe sans interprétation. Mais, outre cette critique du passé, les Humanistes s'interrogent sur la destinée humaine. Ainsi, **Jean Pic de la Mirandole** (1463 – 1494) en 1486, dans le *Discours sur la dignité humaine*, affirme que l'homme est un être unique et libre qui reste maître de son destin : « *La nature enferme d'autres espèces en des lois pour moi établies. Mais toi, qui ne limites aucune borne, par ton propre arbitre, entre les mains duquel je t'ai placé, tu te définis toi-même.* »



DR

Les Humanistes tentent donc d'étudier l'humanité dans son entier afin de la transformer. Mais en étudiant l'Homme, qui est à l'image de Dieu, ils rendent hommage à Dieu. Cependant, cette démarche intellectuelle est troublée par les guerres de religion qui frappent toute l'Europe. Les contemporains tentent de se prémunir contre cette violence par l'introspection.

Les *Essais* de Montaigne

Ainsi, lorsque en 1572, **Montaigne** (1533-1592) entreprend de rédiger les *Essais*, il décide de coucher sur le papier ses sentiments, ses angoisses, ses doutes ou le fruit de ses expériences : « *Toute cette fricassée que je barbouille ici n'est qu'un registre des essais (expériences) de ma vie* » (III, XIII). Montaigne ne prétend pas donner de leçon à son lecteur, mais par le récit de ses observations, de ses voyages, de ses expériences personnelles il l'amène à s'interroger sur sa propre existence. Il ne s'agit pas d'inculquer des valeurs par cœur – « *savoir par cœur n'est pas savoir* » (I, XXVI), mais d'ordonner sa pensée et son jugement.

Pour affronter la violence de cette société, qui n'épargne pas les nobles, cette démarche intellectuelle s'accompagne d'une éducation sportive et virile – « *Ce n'est pas assez de lui raidir l'âme, il lui faut aussi raidir les muscles* » – il reprend ainsi les propos de l'écrivain romain Cicéron : *Labor callum obducit dolori*, la peine endurecit contre la douleur (*Tusculanes*, II, 15).

Depuis 1578, Montaigne est atteint par une infection des reins, la gravelle, qui lui procure d'incessantes douleurs. Mais, loin de s'apitoyer, il apprend à maîtriser ses émotions et cherche « *à la (douleur) supporter le mieux possible* », pour maintenir en éveil son esprit. Cette maladie lui fait aussi sentir la fragilité de la vie et le dessein funeste qui attend l'homme. Il se prépare donc à l'affronter : « *Le savoir mourir nous affranchit de toute sujétion et contrainte : il n'y a rien de mal en la vie pour celui qui a bien compris que la privation de la vie n'est pas mal* » (I, XX).

Les Humanistes proposent de s'ouvrir au monde et à soi, car comme l'affirme Montaigne : « *Notre grand et glorieux chef-d'œuvre, c'est de vivre à propos. Toutes autres choses, régner, thésauriser, bâtir, n'en sont qu'appendicules (appendices) et adminicules (compléments)* » (III, XII).

Peinture et Haute Renaissance italienne (1500-1530)

La Haute Renaissance italienne, appelée aussi le *Cinquecento*, se traduit par une expansion de la Renaissance italienne et de ses valeurs humanistes à toute l'Europe. Avec les grandes découvertes et les diverses tensions religieuses, politiques et sociales, les peintres italiens sont tiraillés entre la sérénité et la révolte créatrice, conciliant des représentations habituellement opposées : réalité et idéal, profane et sacré, etc. La peinture atteint alors son apogée avec pour principaux maîtres, les Florentins Léonard de Vinci et Michel-Ange et l'Ombrien Raphaël.

Cette Renaissance « classique », considérée comme une période d'accomplissement artistique, correspond au déploiement des talents individuels. Les peintres cherchent une nouvelle unité à travers un équilibre intuitif et non plus fondé sur la connaissance rationnelle et le savoir-faire technique. Cet équilibre se traduit par la canalisation des énergies (intensité dramatique et présence physique) dans la représentation picturale. La papauté, qui souhaite que Rome redevienne le centre des arts en Occident, met en place un véritable mécénat. Et, dès le début du siècle, Rome réunit plus de talents et de richesses artistiques que Florence et Venise. À travers les peintures religieuses et la décoration des chapelles, ces artistes se font les messagers du culte catholique et les artisans de la Contre-Réforme.

Léonard de Vinci, Michel-Ange et Raphaël ont tous commencé leur carrière artistique en tant qu'apprentis dans l'atelier d'un peintre renommé (respectivement Verrochio, Ghirlandaio et Pérugin). Ils réussirent tous à transcender l'art de leur maître et à trouver leur propre voie et devinrent des modèles pour l'Europe entière.

Léonard de Vinci (1452-1519), l'aîné d'entre eux, est un homme de science autant qu'un artiste. Très vite, il s'attelle à réaliser un certain nombre d'expériences d'ordre esthétique et technique, qu'il replace ensuite dans son art. En peinture, il substitue la modulation chro-



La Cène (1495-1497), Léonard de Vinci.

matique des contours à l'équilibre entre la ligne et la couleur. Cette nouvelle technique rend plus fluide la transition entre les différents plans de la composition. Elle marque un premier pas vers le courant maniériste (1520-1580). Sa plus grande œuvre, *La Cène* (1495-1497), est une fresque à l'équilibre parfait, régie par différents systèmes de perspective, qui ne répondent plus à une logique mathématique. Cette œuvre magistrale peut être considérée comme son travail le plus abouti.

Michel-Ange (1475-1564) est plutôt l'archétype du génie solitaire, une incarnation de l'artiste libre doté de la puissance créatrice. Sa vocation est très étendue : il est à la fois peintre, architecte, poète et sculpteur (*David*, 1501-1504). Pour lui, la beauté a un sens spirituel : elle est l'instrument de Dieu pour communiquer avec l'humanité (*Jeremiah*, 1511). À travers la décoration de la chapelle Sixtine (1508-1512), il réussit à créer de nouveaux systèmes de perspective et de contrastes d'échelle, qui rompent parfois complètement avec la tradition iconographique. Quant à ses représentations de madones, elles lui vaudront d'être considéré comme le peintre de la plénitude. Enfin, il est le promoteur du mouvement maniériste.

L'œuvre de **Raphaël** (1483-1520) incarne la représentation la plus pure des idéaux de la Renaissance (fresques de la chambre de la Signature (1509-1511)). En effet, malgré une vie assez courte, il eut le temps d'assimiler les différentes influences artistiques et ne cessa de progresser. Son séjour à Florence lui permit d'apprendre à travailler l'ombre et la lumière ainsi que l'anatomie et l'action dramatique. Il reprit à son compte la sérénité d'expression de Léonard de Vinci (*La Belle Jardinière* (1508) et les postures et le travail sur l'anatomie de Michel-Ange (*La Mise au tombeau* (1507)). Ses peintures de madone (*Madone du grand duc* (1504-1505) et ses fresques évoquent la douceur et l'harmonie poétique. D'un art ombrien structuré, il se tourne vers la mise en valeur des événements, puis est appelé à Rome pour décorer les chambres du palais du Vatican.

En 1527, le sac de Rome¹ amène au tarissement temporaire du mécénat : les artistes doivent émigrer vers d'autres foyers culturels d'Italie, de France et d'Espagne. Avec la mort des trois principaux maîtres italiens, la peinture italienne évolue vers le maniérisme (Renaissance tardive). Pontormo, Bronzino et Tintoret offrent une peinture plus raffinée et plus sophistiquée. Mais les œuvres les plus sublimes seront nées de l'apogée de la Renaissance.

1. Le 6 mai, les troupes de l'empereur Charles Quint envahissent Rome, en représailles de l'alliance du pape Clément VII avec François I^{er} : pendant huit jours, la ville sera pillée et saccagée.

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

« Il n'y a au monde que deux manières de s'élever, ou par sa propre industrie, ou par l'**imbécillité** des autres. »

Jean de La Bruyère, extrait des *Caractères*

Trompés par la phonétique et par l'orthographe de l'adjectif, nombre écrivent **imbécillité** avec un seul « L ». S'il est facile d'associer par la connivence sonore *imbécillité* à *facilité*, il est imbécile de l'écrire avec un seul « L » même si certains tolèrent cette graphie sous prétexte d'une règle de simplification de la langue française. La graphie moderne est une rupture du mot avec ses racines et avec son histoire romaine, car issu du latin *imbecillitas* (manque de force physique, ou de réflexion). Comme quoi, écrire l'**imbécillité** réclame de l'esprit !

« On est toujours l'**imbécile** de quelqu'un. Ce sont mes **imbéciles** à moi, qui m'énervent. »

Francis Blanche

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de formation et de perfectionnement au commandement.

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Jean-Paul Paloméros,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Gilles Lemoine, *général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.*

Jean Tulard, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

Jean Baechler, *de l'Académie des sciences morales et politiques.*

André Lewin, *ambassadeur de France.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Patrick-Louis Hubert, *magistrat consulaire – juge au tribunal de commerce de Paris.*

Patrick Facon, *directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.*

François Pernot, *maître de conférences en histoire moderne.*

Hervé Coutau-Bégarie, *directeur d'études à l'École pratique des hautes études.*

Alain Bévillard, *général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.*

Pierre Demeulenaere, *professeur de sociologie à l'université de Paris-Sorbonne.*

Rendez-nous visite, connectez-vous, et faites-nous part de vos commentaires !



- Actualité du CESA >
- Médiathèque >
- Découverte**
- Biographie du directeur >
- Historique >
- Missions >
- Organisation >
- Implantation >
- Reflexions >
- Publications >
- Outils de recherche >
- Textes de référence >
- Manifestations >
- Colloques >
- Prix de l'armée de l'air >
- Prochaines manifestations >
- Enseignement >
- CEMS Air >
- Carnets du temps >
- Question'Air >
- Tour d'Horizon >

Nous rendre visite / Inscription / Contact
 >> Accueil / Enseignement /

Carnets du temps

Les autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn (1606-1669)

Passionné par l'art de grands maîtres tels que Raphaël, Léonard de Vinci, Palma Vecchio, Mantegna, Le Corneille ou Giorgione, le jeune Hollandais étudie très tôt et de manière assidue l'ensemble de leurs œuvres. La nature devient alors son guide, car pour lui, la représentation de la réalité est la condition essentielle à la naissance d'un chef-d'œuvre. Formé par des adeptes du Caravage, en contact avec Rubens, l'artiste apprend à jouer dans ses tableaux de l'ombre et de la lumière. Grand dessinateur, modelleur et coloriste, il réalise des œuvres remarquables, devant même dès 1634 un portrait très en vogue. Son usage des couleurs, qui tend de façon étonnante l'impulsion d'espace et de profondeur¹, et son traitement de la lumière sont particulièrement appréciés. Mais, peu à peu, ses finances se dégradent et sa peinture cesse de se vendre au profit des « châtelines » installées en Italie. Il aura produit durant sa vie, chose rare, une centaine d'autoportraits.

Né à Leide, Rembrandt est très vite attiré par la peinture. Sa famille favorise alors chez un père, le peintre Jacobus van Swanenburg, où il reste trois ans avant de poursuivre ses études chez Pieter Lastman à Amsterdam et de revenir à la maison paternelle pour fonder un atelier. En 1621, il se lie avec la capitale, où il assure de nombreux élèves dont certains deviendront célèbres comme Pieter Paul Rubens ou Gerbrand van den Eeckhout. Très dépensier, il se retrouve, après la mort de sa femme Saskia, exilé et mis en faillite par ses créanciers. Bien qu'il considère comme chrétien, profondément mais aussi comme un peintre méprisé de « fini », il connaît la misère, la marginalité et la médiocrité. Jusqu'à bout, il poursuivra son travail mais ses tableaux ne retrouveront leur succès qu'au début du XIX^e siècle.

Tout au long de sa vie, Rembrandt se représente à travers ses portraits, dessinant gravures, continuant une véritable œuvre autobiographique, noyau de son œuvre artistique. Bientôt, il prend des expressions plus éloquentes, s'amusant à représenter ses émotions, comme dans *Autoportrait aux yeux écarquillés* (1630). *Portrait à l'agapite de sa sœur*, il se pose en élève gentilhomme, exposant sans doute de reconnaissance aux yeux du monde à l'autoportrait, daté de 14 ans (1648). Il souligne que son art ne soit pas reconnu aux Pays-Bas au même titre que la poésie et expose l'image de lui dans ce qui il se sent déçu. Plus à l'aise, ses traits se relâchent et ses idées se créent : il se réjouit

des autoportraits de Rembrandt Harmenszoon van Rijn. 27

que rien et exprime le passage du temps avec une sincérité incomparable. À la fin de sa vie, on le voit religieux (*Autoportrait en Agapite*, 1641), s'arrêter pour une heure de plus en plus soignée. Dans l'humilité et la simplicité, son regard devient sage puis résigné. Mais son visage, même brossé à gros traits, reste toujours autant *Rembrandt* ou *Zeevaert*, 1642.

Les portraits de Rembrandt nous révèlent deux écrivains qu'il s'est appliqué à transmettre par l'intermédiaire du cœur et du cerveau, entre esprit de siècle et ombre éternelle. Il savait manier avec intelligence couleur brute et maîtriser l'émotion. Plus tard, Victor Hugo dira même de l'artiste qu'il peinait avec une palette « habillée de soleil ».

Chez Rembrandt, explique l'histoire de l'art Wim Schure, il n'y a pas d'histoire ou de possible échappée, l'espace se remue sur le sujet et s'inscrit aux spectateurs. Les surfaces grises, les touches vives et l'émotion d'attachement participent à solliciter le regard sans chercher à le séduire par l'éblouissement. À travers ses autoportraits, Rembrandt nous habreton simplement, en tant que conscience individuelle créatrice grâce à la réalisation de son art, aller à la rencontre d'une autre conscience individuelle : le « Chien-Leslie ». Le spectateur. Au double les « cabotages spectaculaires », l'artiste décide sa démarche picturale, comme l'on sait fait Titien, mais plus tard Caravaggio ou Manet, pour lesquels le geste doit composer son image. Avec le temps, la touche devient encore davantage la voie qu'il souhaite entre son regard indécis (*Autoportrait à 62 ans*, 1669) ou préparer sa disparition du monde visible.

Inspiré par la réussite de Rubens, Rembrandt réunit lui aussi d'origines l'élite culturelle. Il travaillera pourtant en privé sur sa condition d'artiste. Néanmoins, en cherchant sans relâche sur son propre visage la vérité, il aura réussi à saisir le Temps.

Aujourd'hui, l'ensemble de ses œuvres habite les plus grands musées du monde, du Rijksmuseum aux Pays-Bas en passant par la National Gallery de Londres ou le Louvre. Elles trahissent abondamment les plus éminentes réalisations artistiques de l'histoire.

¹ Titulaire depuis 1987 d'une des plus précieuses collections d'œuvres originales. Les mêmes figures tracent son visage en relief et les yeux luttent sans cesse d'échapper à la réalité.

Rembrandt Harmenszoon van Rijn

